

**PRÉPAUD, de l'île de Malte à la Guyane,
et les habitations des Jésuites**

Pierre Bardin, Bernadette et Philippe Rossignol

Pierre Bardin nous a remis plusieurs photocopies d'actes notariés dont nous avons fait l'analyse. Nous en avons consulté d'autres et fait des recherches complémentaires. Nous commençons par ces actes et terminons par la généalogie de la famille.

Le patronyme est orthographié PREPAUD ou PRÉPAUD, parfois dans le même document comme dans les signatures originales.

O*1 229, **lettres de naturalité**, mars 1750

- pour Simon Louis Marie PRÉPAUD, faisant profession de la religion catholique apostolique et romaine, né paroisse Saint Paul de la cité de La Valette, île de Malte ; à enregistrer à la Chambre des comptes d'Aix ;
- pour Jacques Sébastien PRÉPAUD et Angélique Diane Anne GRIMA son épouse, établis à Marseille, nés paroisse Saint Paul de la cité de La Valette, île de Malte où ils ont été mariés le 12/02/1736, et leurs 6 enfants : Joseph Jacques Honoré, Antoine Marie Honoré Cajetan, Marie Madeleine Xavière, Thérèse Éléonore Jeanne, Madeleine Flore Marie Grâce, Octavie Grâce Jeanne, tous baptisés paroisse Saint Paul. ¹

Pacte de famille 13/11/1769 M^e Doillot ET/XCVI/453

Entre

- Mre Jacques Sébastien PREPAUD, ministre près Sa Majesté de l'Évêque prince de Spire, et dame Anne Diane Angélique GRIMA son épouse, demeurant à Paris rue des Jeûneurs paroisse Saint Eustache, d'une part,
- et Mre Jacques Joseph PREPAUD leur fils aîné, de présent à Paris logé chez ses père et mère, en son nom et se portant fort de Mre Antoine Marie Honoré Gaétan Prepaud son frère puîné, tous deux habitants de la Cayenne y demeurant ordinairement, et se portant fort de leurs six frères et sœurs puînés encore mineurs

Les deux aînés Prépaud, par 5 contrats devant d'Outreville à Cayenne, les deux premiers le 21/07/1766 et les autres le 28/08 suivant, ont acquis de Sa Majesté, par l'intermédiaire de Mrs de Fiedmond gouverneur et Maillard ordonnateur, 5 habitations dans l'isle de Cayenne et dans la Guyane, appartenant à Sa Majesté par la prise de possession qu'en avait faite en son nom en avril 1766 le chevalier de Turgot, prise de possession confirmée par l'union des créanciers « *des cy devant soi disant Jésuites* » ²

Néanmoins les dits Prépaud fils ont agi pour leurs père et mère et c'est aussi en leur nom qu'ils ont géré et administré depuis les habitations, avec « *le succès le plus favorable* ».

Mais les sieur et dame Prépaud père et mère déclarent qu'ils n'ont eu en vue que le bien général de leur nombreuse famille. Il convient d'établir « *la vraie valeur de ces*

¹ Ces lettres de naturalité figurent aussi vues 370-371 de l'énorme dossier Colonies E 341bis (vues 64-592).

² Nous signalons pour la période précédente « Les Jésuites en Guyane sous l'Ancien Régime (1498-1768) » de Régis Verwimp, 2011, Ibis Rouge éditions, que nous n'avons pas lu.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

biens » car, pour « *prévenir les inconvénients qu'entraînerait une division si multipliée d'un bien si éloigné* », ils veulent en faire un « *partage anticipé par forme d'actions entre leurs huit enfants* ».

Valeur de chaque habitation à l'achat par les fils Prépaud :

- **habitation dite Loyola et aujourd'hui Quincy** ³ de son premier nom : 300 290 livres
- **habitation dite Montlouis et aujourd'hui La Haye** ⁴ de son premier nom : 203 536 livres
- **habitation dite Saint Régis et aujourd'hui Capbombe** ⁵ de son premier nom : 250 857 livres
- **habitation dite Marippa** ⁶ : 58 687 livres
- **habitation dite Mont Xavier et aujourd'hui La Montagne** ⁷ de son premier nom : 147 070 livres ; et 24 nègres lors marrons et rentrés dans leurs cases : 19 800 livres

Total 980 237 livres

Suivent les améliorations et dépenses depuis l'achat, etc.

Contrat de mariage de Madeleine Flore Marie Grâce PREPAUD 14/11/1769 M^e Doillot ET/XCVI/453

Le lendemain du pacte de famille est signé le contrat de mariage de Madeleine Flore Marie Grâce PREPAUD, née à Malte le 22/02/1748 et baptisée le 06/05/1749 (extrait baptistère en latin) avec Mre Henry Joseph **de GALAUP de LEZERT**, capitaine de cavalerie, gentilhomme de Son altesse sérénissime Monseigneur le comte de Clermont, lieutenant de ses gardes du corps, chevalier de Saint Louis, fils de défunt Mre Pierre de Galaup de Lezert capitaine d'infanterie, et dame Rose Charlotte de CLERMONT DUBOSC.

Longue liste des parents et amis.

Les biens de la future épouse consistent en la propriété d'une action de la valeur de 100 000 livres en 5 habitations à Cayenne et dans la Guyane (cf. pacte de famille).

Inventaire après décès de Jacques Sébastien PREPAUD 20/07/1771 M^e Doillot ET/XCVI/453

Le 15 juillet 1771, moins de deux ans après le mariage de sa fille, le père de famille meurt dans la maison dite Beauregard à « La Salle près Versailles » [La Celle Saint Cloud ; il est inhumé le lendemain en l'église de Rocquencourt] et le 20 juillet le notaire commence l'inventaire de ses biens dans sa maison de Paris, rue des Jeûneurs au coin de la rue Montmartre, paroisse Saint Eustache, et au château de Beauregard qu'il avait à bail (acte de location sous seing privé le 30/09/1768 entre le marquis de Montaigu et le sieur Prépaud, pour 6 ans, 1 200 livres par an). Il durera jusqu'au 29 juillet

³ A Rémire. Voir le site archéologique Loyola : <http://habitationloyola.org/> Sera plus tard appelée **Beauregard**.

⁴ Voisine de Loyola à Rémire, habitation cacaoyère. Voir la fiche sur iREL.

⁵ Habitation sucrière à Roura près de la rivière Comté. Achetée le 29/12/1785 par La Fayette, achat résilié. Voir la fiche sur iREL et « Les plantations de Lafayette 1785-1802 » par Gabriel Debien et Albert Krebs, La grande encyclopédie de la Caraïbe, 1990, tome 7, Histoire de la Guyane, pp 106 à 123

⁶ Voisine de Saint Régis à Roura ; ménagerie, c'est à dire ferme d'élevage. comprise dans la vente du 29/12/1785. Voir la fiche sur iREL.

⁷ Près Kourou. Voir en fin d'article.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

L'inventaire est fait à la requête de

- sa veuve et commune en biens, tutrice de leurs 5 enfants mineurs, Honoré Vincent Frédéric, Jacques François Simon, Félicité Madeleine, Marguerite Pauline, Antoine Firmin ;
 - Jacques Honoré Prepaud écuyer, habitant ordinairement à Cayenne, de présent en France, en son nom et comme subrogé tuteur des mineurs ses frères et sœurs ;
 - Henry Joseph Galaup de Lézert, écuyer, capitaine de cavalerie, comme mari de Madeleine Flore Marie Grâce Prepaud ;
 - Jean Achille Bellanger avocat en parlement, pour l'absence de Gaétan Marie Antoine Prépaud, écuyer, de présent à Cayenne
- les dits enfants héritiers chacun 1/8^e de leur père.

Liste des papiers (extraits) :

- Contrat de mariage à Malte en langue italienne le 05/02/1736 (devant M^e Marchese) ;
- Lettres du Grand maître de Malte d'admission d'enfant Prepaud dans l'ordre ;
- Extraits baptismaires, mortuaires, honorifiques, « *autres renseignements servant à la généalogie et honneur de la famille dont à la réquisition des parties il n'a pas été fait plus ample description* » ;
- Des centaines de pièces, lettres de change, procès avec les Jésuites, titres de rente, etc.
- 4 cahiers intitulés « Journal pour Cayenne » ;
- Me Doutreville, Cayenne, contrats de vente des habitations en Guyane ;
- Concession de 1683 faite aux Jésuites d'une île nommée Le Pers ;
- Inventaires des habitations.

Le 30/09/1771 M. de Lezert au nom de son épouse renonce à la succession « *plus onéreuse que profitable* ». Mme Prépaud avait fait de même le 30/07/1771.

Contrat de mariage de Joseph Jacques Honoré PREPAUD 26/09/1772 M^e Jourdain ET/LXXV/723

Joseph Jacques Honoré PREPAUD écuyer habitant et conseiller au conseil supérieur de Cayenne, 33 ans, fils de + Jacques Sébastien, ministre à la Cour de France de S.E. le cardinal de Hutten évêque et prince de Spire, et dame Anne Jeanne Angélique GRIMA sa veuve, demeurant ordinairement à Cayenne et de présent à Paris chez sa mère rue Montmartre ;

Anne Adélaïde de MONACO, mineure, née le 23/07/1755 et baptisée le 28 paroisse Saint Sauveur à Paris, fille d'Honoré troisième prince de Monaco et d'Anne VERONESE, demeurant au couvent de la Présentation rue des Postes, accompagnée de son tuteur élu le 24/09/1772, sieur François Sébastien DAUBET, intéressé dans les affaires du roi, demeurant rue de Richelieu paroisse Saint Eustache,

en présence de la dlle Anne Marine VERONESE de SILLY fille majeure demeurant à Paris rue Sainte Appoline paroisse Saint Laurent.

Témoin de l'époux son beau-frère Henry Joseph GALAUP comte de LEZERT et son épouse Marie Madeleine Grâce Flore Prepaud.

Biens du futur époux :

- les 5 habitations de Guyane (prix de vente entièrement dû) ;
- ses droits dans la succession de son père dont il est héritier pour 1/8^e ;
- son mobilier, valeur 6 000 livres.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

NDLR

S'il y a un tuteur alors que les parents sont vivants c'est que ces derniers n'étaient pas mariés.

D'après consultation sur Geneanet des généalogies de *Danielle Le Borgne* (danidanielle) et autres, Honoré 3 Grimaldi prince de Monaco (1720-1795) avait de son union avec Marie Anne Veronese marquise de Silly, actrice de la comédie italienne (1730-1782), une fille, Adélaïde de Monaco (1755-1835) épouse Prepaud, d'où 3 enfants nés à Cayenne.

Inventaire après décès de Joseph Jacques Honoré PREPAUD 27/11/1776 M^e Jourdain ET/MC/LXXV/273

A la requête de dame Anne Adélaïde de MONACO, « *mineure émancipée par mariage, veuve de Joseph Jacques Honoré PRÉPAUD, écuyer, habitant conseiller au Conseil supérieur de Cayenne, d'où ladite dame est revenue au mois de may dernier avec deux de ses enfants et demeurant depuis le 26 du même mois chez Madame Veroneze de Silly rue Ste Apoline paroisse Saint Laurent* ». Son mari est décédé à Cayenne le 21 juin dernier « *ainsi que l'on en a été instruit par lettres venues en France* ».

Elle est assistée de François Sébastien DAUBET, intéressé dans les affaires du roi ⁸, son curateur aux causes et tuteur aux actions immobilières. « *Les Sr et D^e Prépaud passèrent à Cayenne sur les habitations que le dit Sr Prépaud avait acquises avant le mariage* ».

Aussi à la requête de Jean Marie Gaspard Busoni, banquier à Paris, tuteur des 3 enfants mineurs héritiers de leur père : Louise Adélaïde Angélique, 3 ans passés, Anne Joséphine, 2 ans passés, demoiselles, et Pierre Henry, écuyer, plus de 14 mois.

Inventaire de « *tous les habits, linges, hardes, diamants et bijoux que la dite dame Prépaud avait avec elle lors de son passage en France et de ceux qu'elle a pu acheter depuis son arrivée* » et de tous les papiers en France.

Inventaire après décès de Marie Gaëtan PREPAUD 28/07/1778 M^e Doillot ET/XCVI/495

Marie Gaëtan PREPAUD, écuyer, habitant de l'Isle de Cayenne, revint de Cayenne en France (sur La Reine du Midi, capitaine Mallet de Saint Malo, parti de Cayenne le 18/03/1778), ayant laissé à Cayenne sa femme Rose COURANT, avant veuve du sr DUPAS, aide-major de milice, enceinte à son départ d'un troisième enfant, et ses deux aînés Gaëtan et Rose. Il meurt le 19 juin 1778, peu après son arrivée, à l'auberge de l'hôtel de Jouy à Versailles.

A la requête de Jérôme Bouchut, bourgeois de Paris, élu le 20/07 tuteur des enfants pour les biens et actions en France, le notaire procède à l'inventaire. La veuve est représentée. Elle est « *commune en biens suivant son contrat de mariage s'il en existe ou suivant la seule force de la coutume de Paris qui régit les Isles de l'Amérique non commune et dans l'un ou l'autre cas créancière de la succession de son mari.* »

Trois chevaux ont été vendus au marché 222 livres ; 434 livres sont à rembourser au sieur Sabatier, chevalier de Saint Louis, pour frais d'auberge, maladie et enterrement. Les biens inventoriés sont contenus dans deux malles trouvées chez « *Anne Marie Veronese, fille majeure, dame de Silly* », rue Sainte Apolline paroisse Saint Laurent et une autre chez la dame veuve Prepaud sa mère, décédée depuis le décès de son fils, rue Montmartre, paroisse Saint Eustache. Les deux malles trouvées chez Mme de Silly sont présentées par « *dame Anne Adélaïde Monaco veuve du sr Joseph Honoré Prépaud, conseiller au*

⁸ Voir le contrat de mariage du 26/09/1772.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

conseil supérieur de Guyane ». On y trouve, entre autres, une montre par L'Épine à Paris (200 livres), une épée à poignée et garde en crochet d'argent (36 livres), un hamac.

Papiers (énumérés, non détaillés) :

- plusieurs « *grands registres de commerce* » ; et autres dont

6 inventaires par M^e Constant à Cayenne de l'état et situation des habitations de la **Montagne de Kourou** (27/11/1777) et de **Beauregard**⁹ (10/02/1778) ; listes des nègres morts en 1770 et 1771 ;

7 vente à M. de Marcenay de l'habitation de **Guatemala** (M^e Doillot, Paris, 11/11/1777) ;

11 liasse de 23 pièces, dont mémoires des discussions avec le sr Du Grenouillet, fondé de procuration des Jésuites de Cayenne lors de leur expulsion ; délibération de l'union des créanciers des Jésuites ; fabrique de l'indigo et art de l'indigoterie ; note sur l'administration du sr Guyon ;

12 Cinquante « *lettres missives de diverses personnes au feu sr Prépaud relatives à l'administration des habitations et aux différentes branches du commerce qui en dépendent* » ;

13 Trente cinq pièces sur « *diverses affaires concernant l'administration des habitations et les différentes instances que le sr Prépaud en a essuyées en la dite Isle de Cayenne* » (de 11 à la fin : « *à la réquisition des parties n'a été fait plus ample description* »)

Inventaire après décès de Anne Diane Angélique GRIMA veuve de Jacques Sébastien PREPAUD 18/08/1778 M^e Doillot ET/XCVI/495

Inventaire des biens de Anne Diane Angélique GRIMA veuve de Jacques Sébastien PREPAUD, décédée le 23/06/1778 en sa demeure à Paris rue Montmartre paroisse Saint Eustache, fait à la requête de

1 Messire Henry Joseph GALAUP de LEZERT écuyer capitaine de cavalerie, ancien gentilhomme de feu SAS Monseigneur le Comte de Clermont, demeurant ordinairement à Castres en Languedoc, présentement à Paris logé rue Montmartre paroisse Saint Eustache, tant en son nom comme mari de dame Madeleine Flore Marie Grâce PREPAUD avec qui il est commun en biens,

que comme tuteur d'Antoine Firmin PREPAUD écuyer, de delles Félicité Madeleine et Marguerite Pauline PREPAUD, demoiselles, tous trois mineurs enfants de défunt Jacques Sébastien Prepaud écuyer ministre à la cour de France de Son Éminence cardinal de Hutten évêque et prince de Spire et de dame Anne Diane Angélique GRIMA décédée sa veuve ;

la dame de Lezert, les dlles Prepaud et le sr Prepaud mineurs habiles à se porter héritiers de la dame veuve Prepaud leur mère chacun pour 1/6e au moyen de la profession faite en religion par Messire Honoré Vincent Frédéric Prepaud, de l'ordre de Malte, et sieur Jacques Simon François Prepaud chevalier servant d'armes dans le dit ordre, leurs frères communs ; et encore la dame de Lezert créancière de la succession de sa mère

2 Jean Marie Gaspard Busony, banquier à Paris, comme tuteur de demoiselles Louise Angélique et Anne Joséphine PREPAUD demoiselles et Pierre Henry Prepaud écuyer, enfants mineurs de défunt Joseph Jacques Honoré Prepaud écuyer habitant conseiller au conseil supérieur de Cayenne et dame Anne Adélaïde de Monaco sa veuve encore mineure, tous trois habiles à se porter héritiers de la dame veuve Prepaud leur aïeule paternelle, conjointement pour 1/6e ;

3 Jérosme Bouchut, bourgeois de Paris, comme tuteur, seulement aux biens et actions de France, de Gaëtan Prepaud écuyer et Rose Prepaud demoiselle et de l'enfant dont Rose

⁹ Nouveau nom de l'habitation Loyola.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Courant veuve de Marie Gaëtan Prepaud écuyer, habitant de Cayenne, était enceinte au départ pour France de Marie Gaëtan Prepaud, enfant présumé devoir être né, les trois mineurs habiles à se porter héritiers de la dame veuve Prepaud leur aïeule paternelle, conjointement pour 1/6e ;

tous les dits mineurs créanciers de la succession de la dite défunte veuve Prepaud en présence de la dite dame Anne Adélaïde de Monaco veuve dudit Joseph Jacques Honoré Prepaud, mineure émancipée par son mariage, demeurant à Paris rue Sainte Apolline paroisse Saint Laurent, assistée et autorisée de sr François Sébastien Daubet, intéressé dans les affaires du roi, son curateur aux causes et tuteur aux affaires immobilières, la dite dame veuve Prepaud au nom et comme tutrice arrivant sa majorité de ses enfants mineurs.

et aussi en présence de Charles Thibault Chevalier avocat en parlement, conseiller du roi, appelé pour l'absence de la dame Rose Courant veuve de Marie Gaëtan Prepaud, tutrice naturelle de ses enfants, et pour l'absence des mineurs, tous à Cayenne

Suivent 8 pages des meubles, objets, linge, etc. Les appartements sont ceux de Mme Prépaud, avec la chambre des dlles Prépaud mineures et, au 3^e étage, l'appartement du sr Delezert et dame Prépaud.

Papiers (sur 7 pages), dont :

5 liasse de 146 pièces « *servant de renseignements sur les habitations et possessions situées en l'isle de Cayenne ayant appartenu aux cydevant soi disant Jésuites et depuis aux dits Sr et D^e Prepaud et à leurs enfants, lesdits renseignements antérieurs à l'acquisition que les dits Sr et D^e ont faite des dits biens, de toutes lesquelles pièces à la réquisition des parties il n'a été fait aucune description* »

8 « *registre couvert de parchemin sur lequel ladite feuë dame Prepaud écrivait toutes les lettres qu'elle recevait et qu'elle adressait relativement à l'administration de Cayenne dont la première est du 5 février 1773 et la dernière du 5 octobre 1776* »

Les biens des Jésuites en Guyane, l'union des créanciers et les PREPAUD

Dans l'inventaire après décès de Madame veuve Prépaud figurait donc une liasse de 146 pièces sur les biens des Jésuites avant leur acquisition par les Prépaud.

Sur les conditions de cette acquisition, jusqu'à la « *décadence absolue* » de ces biens il faut consulter les « Actes du pouvoir souverain » en série A (microfilm au CARAN) et l'énorme dossier Colonies E 341 bis « Prépaud, Gaëtan Marc Antoine, syndic des créanciers des jésuites à Cayenne, frère de Joseph Jacques Honoré Prépaud, conseiller au Conseil supérieur de Cayenne, tous deux fils de Prépaud Jacques Sébastien et de Grima (Angélique Diane Anne) née à l'île de Malte, établis à Marseille (1750/1783) », en ligne sur le site des ANOM, vues 64 à 592. L'ordre des pièces y est aléatoire, quelques pages sont en double et d'autres oubliées et il n'est pas question d'en faire ici l'analyse détaillée ni même un résumé. L'étude de ces pièces (séries A et E) pourrait donner lieu à une thèse et nous nous contentons de les signaler. Le dossier E 341 bis contient, outre les lettres de naturalité de 1750, des pièces de 1765 à 1783, soit les 18 années du lien des Prépaud avec la Guyane : échanges de lettres entre le pouvoir central et les administrateurs de Guyane, entre les membres de la famille Prépaud (le père, les deux frères, la mère veuve) et le ministère, nombreux mémoires de l'Union des créanciers et des frères Prépaud, comptes-rendus, listes des dépenses, etc.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Rappel des faits concernant les Jésuites en Guyane et la dissolution de l'ordre :

Les Jésuites s'étaient établis à Cayenne en 1665 et y avaient acquis au long du XVII^e siècles plusieurs concessions ¹⁰. Quand le Parlement de Paris, le 23 avril 1762, déclara la faillite de la Société des Jésuites, dissoute par le même arrêt, des syndicats de créanciers se formèrent, dans les colonies également, à commencer par la Martinique « foyer où s'était formé l'orage qui a éclaté contre les Jésuites dans toute la domination française ». Le 3 juin 1763 des lettres patentes réglèrent la forme à suivre dans les colonies, attribuant aux conseils supérieurs la connaissance de la poursuite des biens meubles et immeubles sujets au paiement des créanciers, en excluant ceux destinés à l'éducation de la jeunesse. En 1764 ils furent expulsés de Guyane et leurs biens saisis au nom du roi par le gouverneur Turgot, en avril 1765 ; estimés 1 234 572 livres, ils furent achetés par le roi à l'union de leurs nombreux créanciers.

Les syndics de l'union des créanciers de la compagnie et société des Jésuites étaient Jacques François Lioncy intéressé dans les affaires de Sa Majesté, Antoine Lefebvre de Givry ancien intendant de la Marine, Jacques Sébastien Prépaud fermier de Sa Majesté, Pierre Famin négociant à Paris, Jacques Arnoul Trochereau de La Berlière ancien écrivain de la Marine, Jacques Cazotte intéressé dans les affaires de Sa Majesté, Claude Le Vacher banquier à Paris et Jean Jacques Tiran ancien écrivain de la Marine ¹¹.

Le Roi ne conserva que le couvent principal de Cayenne, pour y loger les services du gouvernement ¹², et le sieur Prepaud, un des créanciers, racheta au Roi les 5 habitations et leurs nègres, par contrats des 21 juillet et 28 août 1766, comptant rembourser cette somme importante par termes, grâce aux rendements des habitations. Ce fut un échec. Les deux frères Prepaud envoyés en Guyane y détruisirent leur santé et la famille, au lieu de s'enrichir, fut ruinée. Quant à l'union des créanciers, elle ne fut jamais totalement remboursée.

Les commentaires de Malouet sur les habitations des frères Prepaud ¹³ La fin du lien des PREPAUD avec la Guyane

MALOUET fut gouverneur de la Guyane de 1777 à 1779. Voici ce qu'il écrit peu après son arrivée au ministre de la Marine :

« Je n'avais garde d'oublier, Mgr, la protection dont vous honorez MM Prepaud et la recommandation que votre altesse m'avait faite de soigner leurs intérêts. Je ne suis pas content de l'état où sont leurs affaires. Des variations successives dans le genre et les

¹⁰ Recueil complet par ordre de dates, de tous les arrêts du Parlement de Paris, p. 317-318. Rappelons aussi, sur le site de GHC, « Les habitants de la Guyane recensés en 1737 et leur devenir dans le courant du XVIII^e siècle »

<http://www.ghcaraibe.org/docu/guyane/GUYANE-1737-1747.pdf>

¹¹ A13, n° 26, 26/07/1771.

¹² Ancienne préfecture, rue Claudon Chandon : <http://www.monumentum.fr/couvent-des-jesuites-ancienne-prefecture-hotel-des-palmistes-pa00105894.html> Sur ce monument et les Jésuites en Guyane voir la trilogie de Bernard Montabo, romans historiques « Le Palais des Jésuites » (Ibis rouge 2002, 2004, 2007).

¹³ Collection de mémoires et correspondances officielles sur l'administration des colonies et notamment sur la Guyane française et hollandaise, de Pierre Victor baron Malouet, volume 5, p. 349-350.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

principes de culture, des fautes multipliées à leur arrivée dans ce pays-ci ; des travaux mal conçus et mal exécutés ont augmenté les dettes et diminué les revenus. [...] Le ministre me donne pour comptant ce qui est dû par la maison Prepaud et je ne peux les faire payer exactement sans les écraser tout à fait, ce qui ne m'arrivera pas ; ils auraient besoin de la même indulgence et d'une réduction d'intérêts de la part de l'union ¹⁴. Celui des deux frères qui n'est plus ¹⁵ a emporté les regrets de toute la colonie. Il avait fait des fautes mais il les connaissait et il se laissait conduire. Celui qui reste ¹⁶ est un fort honnête homme, travaillant beaucoup, ruinant sa santé ¹⁷ mais inconstant dans ses projets, passant de l'un à l'autre sans réflexion et persévérant seulement dans sa manière d'être. Je lui ai dit franchement mon avis et il me fuit. Un seul parti me paraît utile à Madame Prépaud ¹⁸ et à ses enfants : ce serait de retirer les fonds qu'elle a compromis dans cette acquisition et de rendre les biens avec les dettes aux créanciers s'ils veulent y accéder. Je ne vois pas d'autre moyen d'assurer son repos. »

En effet, dès la fin de 1777 Madame Prépaud revend au couple MARCENAY-HERBERT l'habitation de La Montagne de Kourou ou Montxavier, comme nous le verrons après la généalogie Prepaud.

Un an plus tard, le 15 septembre 1778, les deux frères Prepaud et leur mère veuve étant décédés, les héritiers et représentants Prepaud donnent procuration ¹⁹ au sieur Guillon, économiste de l'habitation de **Beuregard**, de « *l'augmenter, si faire se peut, ordonner et diriger tous les travaux des nègres, ensemble toutes les fabrications, plantations, nouveaux défrichements, réparations aux bâtiments, constructions nouvelles [...] remettre au sieur Liard les sirops et tafias qui proviendront de la dite habitation, verser tous les fruits et revenus [...] à mesure de leur perception dans la caisse du dit sieur Liard* »,

« *et au sieur Liard, régisseur de la même habitation* », de vendre les dits sirops et tafias, « *faire rendre compte à la caisse par tous les débiteurs d'icelle et les poursuivre jusqu'à parfait paiement par toutes les voies qu'il jugera à propos [...]* »,

« *le tout à la charge par lesdits sieur Guillon et Liard de rendre compte par lettres et mémoires instructifs et détaillés régulièrement tous les mois et par chaque vaisseau partant de Cayenne pour France, de l'état de situation de ladite habitation et dépendances, faire passer en France à la caisse de Me Doillot sur les deniers provenus des fruits et revenus de l'habitation* », par lettres de change ou autrement à valoir à compte du prix de la dite habitation, soit par l'envoi de marchandises « *s'adressant pour Le Havre à MM Delahaye et Bouis négociants, pour Nantes à M. Millet négociant, pour Saint Malo à M. Surcouf, pour Bordeaux à M. Sterkeisen et pour La Rochelle à M. Rasteau.* »

Le même jour, la famille établit une autre procuration, au sieur Jérôme Bouchut, bourgeois de Paris, tuteur seulement aux biens et actions situés en France des enfants mineurs du sieur Marie Gaétan Prepaud ²⁰, pour « *régir, gouverner, administrer et exploiter en bon père de famille les habitations de **Montlouis** et **Saint Régis** et leurs dépendances sis à Cayenne, sans pouvoir innover aux plantations de cacao de Montlouis,*

¹⁴ L'union des créanciers des Jésuites.

¹⁵ L'aîné, Joseph, + 21/06/1776 à Cayenne.

¹⁶ Son cadet Gaétan.

¹⁷ Il mourra le 19/06/1778 à Versailles, tout juste revenu de Cayenne.

¹⁸ Elle mourra quelques jours après son fils cadet, le 23/06/1778 à Paris.

¹⁹ Me Doillot, XCVI/496, 15/09/1778.

²⁰ Voir ci-dessus les deux inventaires après décès de 1778.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

icelles habitations augmenter s'il se peut, réunir les nègres de l'habitation de Saint Régis avec ceux de Beauregard et prendre de celle-ci tous les nègres qui étaient autrefois à Montlouis, le tout en nombre égal, ainsi qu'il était établi dans les années 1770 et 1771, et ceux afin d'entreprendre autant qu'il sera possible la culture de coton que l'on a laissé périr et d'augmenter celle de cacao qui a été négligée » (etc.) « faire soigner les malades de ces deux habitations à l'hôpital de celle de Beauregard, s'entendre sur le tout avec M. Guillon économiste de la dite habitation de Beauregard. ²¹ »

Même procuration et recommandation que dans la procuration précédente pour le sieur Liard. A la liste des négociants de ports s'ajoute pour Marseille le sieur Aubert.

En outre ils donnent pouvoir au sieur Bouchut « *de veiller à la régie et administration de ladite habitation de Beauregard confiée au dit sieur Guillon [...] plus de faire remettre et retirer de M. de Marcenay acquéreur de l'habitation de Montxavier ou la Montagne ²² les nègres qu'il prétend être atteints de maladie, de lui faire tenir compte du prix et valeur de chacun d'eux sur le pied fixé par le contrat d'acquisition dudit sieur de Marcenay et les placer et employer soit à Saint Régis soit à Montlouis.* »

Beau programme sur le papier pour les procureurs, établi depuis Paris !

Mais, dès 1779, les dettes n'ayant pas été payées, les dernières habitations de la famille Prepaud furent reprises par les syndics de l'union des créanciers de Jésuites et revendues peu à peu, entre autres à La Fayette. C'est la fin du lien de cette famille avec les anciens biens des Jésuites. Seule la veuve de Gaétan, la créole Rose Courant, reste en Guyane avec ses enfants et un nouveau mari ²³.

L'habitation Montxavier ou La Montagne de Kourou et le couple MARCENAY-HERBERT

Plusieurs actes, chez des notaires parisiens différents, concernent l'habitation Montxavier ou La Montagne de Kourou.

C'est d'abord Joseph Jacques Honoré PREPAUD écuyer, conseiller au conseil supérieur de Cayenne, qui, le 21/10/1772, un an après le décès de son père, vend l'habitation « Montxavier à Kourou » pour 199 250 livres à Louis Charles baron DAUGWITZ (sic pour d'HAUGWITZ), ancien lieutenant de roi de la partie Nord de la Guyane française colonie de Cayenne, chevalier de Saint-Louis, demeurant place d'Armes à Cayenne et dame Marie Anne Tisseau sa femme.

La vente a dû être annulée, peut-être pour défaut de paiement, car, le 11/11/1777, chez le même M^e Doillot, à l'origine notaire séquestre de l'union des créanciers des Jésuites puis notaire de la famille Prepaud, sa mère Diane Angélique GRIMA veuve de Jacques Sébastien PREPAUD, vend à Michel François Claude Marie Edme de MARCENAY, capitaine d'infanterie, l'habitation de la Montagne de Kourou ou Montxavier. C'est du moins une référence qui est donnée dans son inventaire après décès en août 1778 (voir ci-après) et elle bien portée sur le répertoire du notaire... mais elle est rayée avec en marge la mention « *Jésuites* » et en effet l'acte ne figure pas dans la liasse de novembre 1777. Signalons d'ailleurs qu'il en est de même pour deux actes du 26/05/1762

²¹ Souligné dans le texte original.

²² Voir ci-après.

²³ Voir ci-après la généalogie.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

dans la même étude (alors tenue par M^e d'Aoust) : « *adhésion à l'union des créanciers des ci-devant Jésuites* » et « *délibération de MM les syndics et conseils de l'union des créanciers des ci-devant soi disant Jésuites* » (qui figurent, non rayés, dans le répertoire mais sont absents de la liasse).

L'achat de l'habitation « *appelée de la Montagne de Kourou ou Montxavier et du terrain appelé Guatimala sur la crique Madelon* » avait en réalité été financé par la belle-famille de Marcenay mais il faut aller chercher les actes de 4 notaires parisiens différents pour reconstituer le financement ²⁴.

Le 11/11/1777, le jour même où il a acheté Montxavier à la famille Prépaud (acte retiré du registre de Me Doillot comme nous l'avons vu), « *messire Michel François Claude Marie Edme de MARCENAY chevalier seigneur de Guy, capitaine d'infanterie commandant le quartier de Sinnamary* », et son épouse dame Marie HERBERT, séparée quant aux biens, passent chez un autre notaire, Me Baron, pour déclarer que de cette acquisition faite pour 180 410 livres argent de France (payable 60 000 livres aussitôt la prise de possession, 60 000 livres 3 ans après le contrat et le surplus 3 ans plus tard), il en appartient 1/3 à messire Claude Jean LE ROY de ROULLÉE, chevalier, conseiller en parlement, demeurant à Paris rue Neuve des Bons Enfants paroisse Saint Eustache, auquel ils n'ont fait que prêter leur nom pour le dit 1/3 et qui paiera dans les mêmes délais le 1/3 de la somme totale.

Par ce même contrat, messire Joseph Philippe de BREGET, baron du Saint Empire, maître de camp de dragons, lieutenant des gardes de Monsieur frère du Roi et chevalier de Saint Louis, et dame Marguerite Madeleine HERBERT son épouse, remettent à titre de cautionnement un récépissé de 90 000 livres de fonds par eux faits de l'administration de la loterie royale de France, comme intéressés pour 1/3 dans la dite place d'administrateur dont est pourvu M. de LA COMBE leur beau-frère (Antoine Joseph PICARD de LA COMBE sieur de Vieille Église époux de Marie Charlotte HERBERT ²⁵).

Le 17/11/1777 chez le même Me Baron, Marie Herbert, ses deux sœurs et leurs époux (les deux sœurs sont communes en bien avec leurs époux alors que Marie est séparée quant aux biens), ayant pris connaissance des pièces communiquées par M. de Marcenay quant à la succession de leurs père et mère, dont elles sont toutes trois seules héritières, reconnaissent des erreurs et omissions faites dans les comptes en défaveur de Marcenay « pour des sommes considérables » et lui donnent quittance définitive de ce qu'il paraît leur devoir.

Puis, le même jour, Marcenay ajoute aux pouvoirs déjà donnés à sa femme celui d'accepter toute donation entre vifs « *et notamment celle qu'a l'intention de leur faire M. l'abbé de Marcenay son oncle curé de Saint Pierre de Tonnerre* ».

²⁴ G. A. Chevalier, G. Debien, L. Dermigny, M. Gaucher, C. Hugues, J. Marion, R. Massio et R. Richard "Recherches collectives : Chronique documentaire pour une nouvelle histoire coloniale. Les papiers privés et l'Amérique française.", *Revue d'histoire de l'Amérique française* 64 (1953): 536–559. Note 35 de la page 550 et toute la partie de l'article sur la Guyane, pages 550-558. Dans cet article sont étudiés les papiers privés concernant les habitations **Beauregard** (anciennement **Loyola**) et **Montlouis** à Rémire, autres habitations des Jésuites reprises d'abord par les Prépaud, vendues en 1787 à Bertrand Bajon, ancien médecin du roi en Guyane : papiers privés Dumont-Quincerot, dossier de 403 pièces concernant ces habitations de 1787 à 1876, qui étaient en 1953 chez M. de Quincerot, 4 place Georges Sand à Bourges (Cher).

²⁵ Voir en annexe la généalogie HERBERT et MARCENAY.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Et il repart pour la Guyane, laissant sa femme à Paris.

Dix ans plus tard, le 26/01/1787, M. de Marcenay, major d'infanterie et commandant des milices du quartier de Kourou, demeurant ordinairement sur son habitation dite La Montagne de Kourou ou Montxavier, se rend à Cayenne pour renouveler devant M^e Pagenaut sa procuration à sa femme des 27/10 et 17/11/1777 et en particulier pour vendre leur portion de l'habitation où il réside actuellement ²⁶.

Munie de cette procuration Marie Herbert, qui demeure à Paris rue de l'Université faubourg Saint Germain, paroisse Saint Sulpice, se rend chez un autre notaire, M^e de Mautort, avec Messire Claude Jean Nicolas LE ROY de ROULLÉ, ancien conseiller de Grand Chambre au parlement de Paris. En tant que propriétaires par indivis, conjointement avec M. de Marcenay, de l'habitation La Montagne de Kourou ou Montxavier, ils révoquent tous pouvoirs donnés à M. de Marcenay pour la régie et l'administration de l'habitation, « *n'entendant plus qu'il puisse s'immiscer dans cette régie et administration, à quel que titre et pour quelle que cause que ce soit* », et, ajoutant aux pouvoirs donnés, par leur procuration du 07/03/1787, à Joseph Millié, domicilié en Guyane, ils le constituent leur procureur général et spécial pour faire signifier cette révocation à M. de Marcenay, se mettre en possession de l'habitation, en faire constater l'état, etc.

Dix jours plus tard, le 29 juillet 1788, Marie Herbert retourne chez M^e de Mautort et, munie de la procuration de son mari du 26 janvier 1787, établit comme procureur de son mari le sieur Georges Joseph Bergeret, bourgeois de Paris, et lui transmet tous les pouvoirs de son mari pour vente ou abandon du 1/3 lui appartenant par indivis de l'habitation la Montagne de Kourou et du terrain Guatemala.

Et par ce tour de passe-passe, le 1^{er} août 1788, Joseph Bergeret, comme procureur de Marcenay, en présence de Le Roy de Roullé, vend à Marie Herbert épouse du dit Marcenay, pour 60 000 livres argent de France, le 1/3 appartenant par indivis au dit Marcenay dans l'habitation acquise des Prépaud pour 180 410 livres, outre le prix des bestiaux.

Mais l'affaire n'était pas si bonne. En effet, le 27/02/1792 Marie Herbert, veuve de Marcenay (il est mort à Cayenne en septembre 1791), demeurant toujours à Paris rue de l'Université paroisse Saint Sulpice, propriétaire des 2/3 de l'habitation, se rend chez M^e Péan de Saint Gilles, encore un autre notaire, pour en vendre 1/3, plus le terrain avec bâtiments joignant l'habitation, appelé Guatemala, situé sur la crique Madelon, à Henri Nicolas Gilles Marie Dupré de Villosne, avec traité des conventions et obligations pour l'exploitation de ce 1/3 : « *Jusqu'à présent l'administration de cette propriété a été infiniment négligée ; située à dix lieues Nord de la ville de Cayenne, à l'embouchure de la rivière de Kourou, cette habitation offrait des moyens sûrs et faciles d'amélioration. Son atelier a toujours été composé d'environ 125 nègres ; son terrain est immense et bon ; cependant jusqu'ici l'on n'en a tiré qu'un revenu fort médiocre à peine suffisant pour couvrir les frais d'exploitation.* » ...

²⁶ Cette procuration de 1787 est jointe à un acte du 22/12/1787 chez Me Lefebvre à Paris où les trois sœurs Herbert (Madeleine et Marie Charlotte sont maintenant veuves) se partagent les rentes héritées de leurs père et mère.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

M^e Doillot ET/XCVI/467, 21/10/**1772** ; M^e Doillot ET/XCVI/490, 11/11/**1777** ; M^e Baron XCI/1156, 11 et 17/11/**1777** ; Me Lefebvre ET/XCI/1247, 22/12/**1787** ; M^e de Mautort XCIII/179, 19/07, 29/07 et 01/08/**1788** ; M^e Péan de Saint Gilles ET/XCI/1284, 27/02/**1792**

Et aujourd'hui... les installations de radars et télémesures du CNES/CSG de la Montagne des Pères

Les informations qui suivent sont tirées d'un article de *Sarah Druet-Lamy* dans *Latitude 5*, n° 87, janvier 2010 ²⁷

« Classée Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEEF), la Montagne des Pères abrite plus de 40 sortes d'oiseaux, des espèces rares de reptiles, de batraciens et d'insectes qui y ont trouvé refuge. [...]

A hauteur de la station de pompage de **Guatemala**, la petite crique qui sinue entre les épineux awaras et les palmiers pinots mène, 150 mètres en aval aux vestiges d'une ancienne habitation : « quelques ruines moussues de murets [...] des morceaux de tuiles, éléments de moulin hydraulique et de broyeur »

« C'est aux Jésuites installés dans les environs de Kourou dès 1709 que sont attribuées les traces [de ces vestiges]. Le choix de ces derniers de construire une mission sur les lieux de vie des Amérindiens Kalina afin de faciliter leur travail d'évangélisation a laissé une empreinte durable au cœur de la colline – à qui les Pères ont d'ailleurs donné leur nom. Après avoir fixé son premier établissement à Kourou, le Père Lombard obtiendra dès le 28 novembre 1735 une concession pour installer un second site sur le lieu alors connu sous le nom de montagne **Saint-Xavier**. Pendant près de trente ans, les Jésuites s'emploieront à y ériger un établissement capable d'offrir à ses hôtes des nourritures terrestres aussi bien que spirituelles... Tirant parti de la providentielle rivière qui irrigue les lieux, ils mettront en place une habitation sur la colline, cultivant cultures vivrières, coton et cacao. Jusqu'en 1762, les religieux règneront alors en maîtres incontestés sur la seconde plantation de Guyane après l'habitation rémiroise de **Loyola**. »

Dissolution de l'ordre des Jésuites en France et dans les colonies. Confiscation de leurs biens et expulsion.

L'habitation des Pères « réquisitionnée au profit des colons de l'expédition de Kourou menée en 1763 sous l'égide du duc de Choiseul pour valoriser les terres arables de la région, abandonnée par les Amérindiens qui fuient de peur d'être réduits en esclavage par les nouveaux arrivants, l'habitation amorce une période de déclin. Dès 1764, les plantations de cacao ont largement déperé, sans doute du fait d'une mauvaise gestion du gérant de tutelle. »

« Il faudra attendre plus de deux siècles, en 1967, pour que le site en sommeil ne renaisse à l'activité humaine avec l'installation de la station Galliot du Centre Spatial Guyanais. »

²⁷ http://www.cnes-csg.fr/automne_modules_files/csg_pub/articles/r527_P38-39_L5N87.pdf

Latitude 5 est le magazine du CNES au Centre Spatial Guyanais.

Généalogie

Premières générations ²⁸

I Jacob PREPAUD

o France

+ 1722 Malte

x Jeanne GAUTIER

d'où

II Honoré PREPAUD

négociant originaire de La Ciotat installé à Malte en 1711

x 24/04/1713 La Valette (Malte, paroisse Porto Salvo), Maddalena GRILLET, fille de Sébastien (Français installé à Malte comme chirurgien major) et Ana ANTANARO (fille du Grand Visconte)

d'où 7 enfants dont 3 survécurent

III

1 Giacomo puis **Jacques Sébastien PREPAUD**, qui suit

2 Simone ou Simon Jean Marie PRÉPAUD

un des principaux marchands de coton de Malte, membre éminent de la Chambre de commerce de Malte

lettres de naturalité française enregistrées à Aix en Provence en 1750 (voir au début de l'article)

o paroisse Saint Paul de la cité de La Valette, île de Malte

x 1760 Françoise ROUX, fille de + Antoine (né à Moustiers et installé à Malte en 1712, d'abord tavernier) et Gabriella, bourgeoise de Bormla

3 Giovanna PREPAUD

x 20/01/1732 La Valette, Aloisio RANLLI

Jacques Sébastien PREPAUD

passé de Malte à Marseille vers 1750 mais garde un fort lien avec Malte ²⁹

lettres de naturalité, mars 1750, enregistrées à Aix en Provence

ministre à la Cour de France de S.E. le cardinal prince évêque de Spire

demeure à Paris rue Montmartre au coin de la rue des Jeûneurs et à la fin de sa vie au château de Beauregard, sur les hauts de La Celle Saint Cloud, propriété du comte et de la comtesse de Montaigne qui, désargentés, le louaient ; c'est là qu'il meurt en 1771 et qu'ont lieu l'année suivante les fêtes du mariage de son fils aîné

o ca 1717 paroisse Saint Paul de la cité de La Valette, île de Malte

+ 15/07/1771 La Celle Saint Cloud (Yvelines, 78), château de Beauregard ; environ 54 ans

(+) 16/07/1771 église Saint Nicolas de Rocquencourt ; en présence des ses fils, Messire Joseph Jacques Honoré Prépaud, conseiller au conseil supérieur de Cayenne, messire Honoré Vincent Frédéric Prépaud, messire Jacques François Simon Prépaud chevalier de Malte, et de son gendre messire Henry Joseph de Gallaup comte de Lézert capitaine de cavalerie

²⁸ Pour les actes à Malte, Danielle Leborgne, danidanielle sur geneanet (pas de source indiquée) et « L'affaire du capitaine de nuit (1770). Préhistoire du sentiment national maltais », par Alain Blondy, en particulier notes 25 à 29.

²⁹ Auteur des rapports et lettres sur Malte et l'Ordre de Malte jusqu'à la fin de sa vie (« L'affaire du capitaine de nuit... »)

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

IAD ³⁰ 20/07/1771 M^e Doillot ET/XCVI/453

Cm ³¹ 05/02/1736 M^e Marchese à La Valette

x 12/02/1736 La Valette, paroisse Saint Paul le Naufragé, Angélique Anne Diane GRIMA, fille de + Fabrizio et (x 04/06/1719 même paroisse) Maria Elizabeth VELASCO ³²

lettres de naturalité, mars 1750

o paroisse Saint Paul de la cité de La Valette, île de Malte

+ 23/06/1778 Paris, rue Montmartre, paroisse Saint Eustache

IAD 18/08/1778 M^e Doillot ET/XCVI/495

actes de tutelle de ses enfants et petits-enfants mineurs 20/07/1778, AN Y5045B ³³ et 18/03/1780, AN Y5067 ³⁴

d'où

1 Joseph Jacques Honoré PREPAUD, écuyer

habitant et conseiller au conseil supérieur de Cayenne

b ca 1739 La Valette, Saint Paul (33 ans en 1772)

+ 22 (+) 23/06/1776 Cayenne : messire Joseph Honoré Prepaud, écuyer, conseiller au conseil supérieur, époux de dame Adélaïde de Monaco, âgé de 38 ans, fils de Jacques Sébastien originaire de Malthe

inhumé dans l'église en présence d'Antoine Honoré Marie Gaëtan Prepaud son frère, Jérôme Bouchet, cousin germain maternel, et autres

IAD 27/11/1776 M^e Jourdain ; clôture d'IAD 05/04/1777 : AN Y5279 ³⁵

Cm 26/09/1772 M^e Jourdain ET/LXXV/723 ; réception de mariage au château de Beaugard ³⁶

x 1772 Paris, Anne Adélaïde de MONACO, demeurant au couvent de la Présentation rue des Postes, fille d'Honoré troisième prince de Monaco et d'Anne Marine VERONESE

o 23 b 28/07/1755 Paris, paroisse Saint Sauveur

+ 1778/

d'où ³⁷

1.1 Louise Adélaïde Angélique PREPAUD, demoiselle

o 16/07/1773 b 17/08/1774 Cayenne ; p Son Altesse sérénissime Louis François Joseph de Bourbon comte de la Marche représenté suivant la permission qu'il a donnée au Sr Prepaud père par sa lettre (date en blanc) par Antoine Marie Gaëtan Prepaud oncle ; m dame Anne Diane Angélique Grima Prepaud grand-mère, représentée par dame Marie Rose Courant épouse du sieur Gaëtan Prepaud

+ 27/08/1815 Paris 10^e

x Henri Jacques comte d'ORELMIEULX

+ 27/01/1842 Paris 6^e

d'où

³⁰ Inventaire après décès.

³¹ Contrat de mariage.

³² Dot de plus de 10 000 écus.

³³ Geneanet vues 1105-1106/1149.

³⁴ Geneanet vues 295-296/911.

³⁵ Geneanet vues 80-81/247.

³⁶ Gil Blas, 17 septembre 1894.

³⁷ Dates des actes : danidanielle sur geneanet et RP Cayenne

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1 Honorine Marie Louise Adélaïde d'ORELMIEULX
o 23 ondoyée 24/10/1791, Paris Saint Sulpice ³⁸ ; b 23/10/1791 Paris, Saint Jacques du Haut Pas ³⁹

2 Joseph François de Sales d'ORELMIEULX
b 28/12/1800 Paris église des Carmes, rue Vaugirard ⁴⁰
+ 1876)

1.2 Marie Anne dite Joséphine PREPAUD, demoiselle
o 09/07 b 17/08/1774 Cayenne ; p M. Joseph Louis François de Silly, oncle, représenté par Antoine Marie Gaétan Prepaud, conseiller assesseur au conseil supérieur, oncle ; m dame Anne Éléonore de Silly, représentée par dlle Louise Adélaïde Angélique Prepaud, sœur
+ 1778/

1.3 Pierre Henry PREPAUD, écuyer
o 06 b 24/08/1775 Cayenne ; p Joseph Henry de Galaup comte de Lezert, colonel d'infanterie, représenté par Marie Antoine Honoré Gaétan Prepaud ; m dame Perrette Veronese représentée par Joséphine Prepaud
+ 01/01/1835 Paris

2 Antoine Marie Honoré Cajetan puis Gaétan PREPAUD, écuyer
conseiller assesseur au conseil supérieur de Guyane
propriétaire de l'habitation Guatemala à Kourou où il voulait construire en 1777 une manufacture à indigo ⁴¹

b 1736/1748 La Valette, Saint Paul
+ 19/06/1778, Versailles, auberge de l'hôtel de Jouy
IAD 28/07/1778 M^e Doillot ET/XCVI/49

x 25/05/1773 Rémire, Guyane, Marie Rose COURANT, fille de + messire François Courant, conseiller honoraire au conseil supérieur, et + Catherine Rose BOUDET
o 24/12/1749 Roura
+ 24/08/1815 Cayenne

ax 02/02/1763 Rémire, chapelle de Loyola, Laurent Pierre DUPAS écuyer sieur de LA MANSELIÈRE, enseigne d'infanterie (plus tard aide-major de milice), fils de messire Laurent Dupas de La Mansellière et Jeanne Françoise Régis DELAJARD
o 04/03/1737 Cayenne

+ 17 (+) 18/10/1772 Cayenne ; décédé en sa maison de la Savanne, 36 ans
cx 22/04/1788 Cayenne, Jean de LA COUR, négociant, fils de + Jean, lieutenant des grenadiers dans le régiment de Tournon infanterie, et Marie LEPERINNE
+ /1803

d'où

2.1 Rose Claudine Adélaïde PREPAUD
o 27/07 b 17/08/1774 Cayenne ; p Maître Claude de Macaye, procureur général au conseil supérieur ; m Anne Adélaïde de Monaco
+ 04 d 05/10/1807 Cayenne ; 32 ans

x 1^{er} germinal XI (22/03/1803) Cayenne, Samuel **FOURGASSIÉ**, négociant et habitant domicilié à Cayenne, fils de + Joseph, négociant, et Jeanne PRAT

³⁸ RP Saint Sulpice V6E/23 sur Geneanet, vue 13/57.

³⁹ Familysearch, sur Geneanet.

⁴⁰ V6E/23, relevé collaboratif Geneanet.

⁴¹ M^e Constant, Cayenne, 07/08/1777. Voir notre article « Une immigration réussie en Guyane au XVIIIe siècle : les Guadeloupéens », in bulletin 175-176, 2016-2017, de la Société d'histoire de la Guadeloupe.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

o 15/01/1775 Castres, église réformée (Tarn, 81)

+ 04/04/1852 Cayenne ; habitant propriétaire à Roura, décédé chez son gendre
Émile Horace Le Borgne

bx 08/10/1816 Cayenne, Anne MICHELY, fille de + Jean Baptiste Charles et Anne
Marie Jeanne DUBOIS

+ 26/10/1847 Cayenne

ax 27/11/1809 Cayenne, Jean Louis Olivier BEAUCERF, fils de Jean Louis Olivier
et Louise Scholastique BLANCHARD

d'où postérité

2.2 Joseph Gaétan PREPAUD

o 06 b 19/11/1775 Cayenne ; p Joseph Jacques Honoré Prépaud, écuyer, conseiller
au conseil supérieur ; m Rose Claudine Adélaïde Prépaud

2.3 Sébastien Firmin PREPAUD

o 15/05/1778 Rémire ; p Joseph Hussenet, de Rémire ; m Thérèse Saint Michel, de
Cayenne

+ 05/10/1821 Cayenne ; rue de Berry, Nouvelle ville ; 43 ans

3 Marie Madeleine Xavière PREPAUD

b 1736/1748 La Valette, Saint Paul

+ 1750/1769 ⁴²

4 Thérèse Éléonore Jeanne PREPAUD

b 1736/1748 La Valette, Saint Paul

+ 1750/1769

5 Madeleine Flore Marie Grâce PREPAUD

o 22/02/1748 b 06/05/1749 La Valette, Saint Paul

+ 1806/ (alors à Castres)

Cm 14/11/1769 M^e Doillot ET/XCVI/453

x 27/11/1769 La Celle Saint Cloud (Yvelines), M^{re} Henry Joseph **de GALAUP de**

LEZERT, capitaine de cavalerie, gentilhomme de Son altesse sérénissime

Monseigneur le comte de Clermont ⁴³, lieutenant de ses gardes du corps, chevalier de

Saint Louis, fils de + M^{re} Pierre de Galaup de Lezert ⁴⁴, capitaine d'infanterie, et dame

Rose Charlotte de CLERMONT DU BOSQ

o 13 ou 20/10/1726 ⁴⁵

+ 13 prairial X (02/06/1802), acte déposé le 02/04/1806 à Castres (Tarn) ⁴⁶

6 Octavie Grâce Jeanne PREPAUD

b /1750 La Valette, Saint Paul

+ 1750/1769

⁴² Citée dans les lettres de naturalité de 1750 ; huit frères et sœurs au pacte de famille de 1769.

⁴³ Louis de Bourbon-Condé comte de Clermont, 1709-1766.

⁴⁴ Famille originaire de Cahuzac sur Vère, Tarn.

⁴⁵ Archives parlementaires de 1787 à 1860, volume 38, p. 400 (rectification des erreurs dans les contrats de rentes viagères, 11/02/1792 ; numérisé et indexé par Geneanet) : erreur sur son nom dans la rente viagère de 1 800 livres parmi celles déléguées aux officiers de sa maison par le testament de Louis de Bourbon comte de Clermont. Nous avons consulté le testament (Me Bro XCII/740 11/06/1771, copie de l'original déposé chez Me Boulard LXXIII/929, qui fait l'inventaire le 25/06) : nombreux legs et rentes viagères à divers puis « à mes gentilshommes officiers et domestiques qui sont employés dans les divers états de ma maison », ce qui restera des 50 000 livres de rentes viagères qui me sont dues par Sa Majesté et 33 000 livres de rentes viagères « dues par le Prince de Condé mon neveu ».

⁴⁶ Francegenweb, Migranet : mariage de son fils à Cuq Toulza, 14/04/1806.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

7 Honoré Vincent Frédéric PREPAUD

chevalier de Malte (! 1771, 1778)

o 1750/ Marseille ⁴⁷

+ 1793/ (carte de sûreté F7/4807 : 11/04/1793, demeurant enclos du Temple ; né à Marseille et depuis 17 ans à Paris)

8 Jacques François Simon PREPAUD

reçu de minorité le 28/02/1768 dans le corps des chapelains conventuels, agrégé à la Langue de Provence puis en 1773 chevalier servant d'armes de l'ordre de Malte (! 1778) dans les 3 Langues françaises ⁴⁸

o 1750/

+ 1798/

9 Félicité Madeleine PREPAUD, demoiselle

institutrice à Saint Germain en Laye, elle se proposait en 1804 d'établir un pensionnat de jeunes filles à Suresnes, avec sa sœur Marguerite Pauline et en accord avec Nicolas Huet, curé de Suresnes ⁴⁹

o ca 1756 (34 ans en 1790)

+ 26/08/1808 Paris 12^e, 249 rue Saint Jacques (état civil reconstitué) ⁵⁰

sans alliance

10 Marguerite Pauline PREPAUD, demoiselle

o 1750/

+ 1804/

11 Antoine Firmin PREPAUD, écuyer

sous-diacre à l'abbaye cistercienne de Grand Selve (à Bouillac, Tarn et Garonne, 40 km au nord-ouest de Toulouse) en 1790, à 30 ans ⁵¹

o ca 1760

+ 1790/

On est dans le cas des familles nombreuses de la noblesse ou de la bourgeoisie où, parmi les enfants survivants (3 filles meurent dans l'enfance) seuls les aînés (ici 2 fils et 1 fille) sont mariés, les autres entrant dans les ordres (2 chevaliers de Malte et 1 sous-diacre cistercien) ou restant filles (Félicité Madeleine et Marguerite Pauline).

⁴⁷ Lui et les suivants ne sont pas cités dans les lettres de naturalité de 1750. Il est dit en 1793 natif de Marseille mais comme nous ne savons pas dans quelle paroisse nous n'y avons pas recherché le baptême des 5 derniers enfants dont certains sont d'ailleurs peut-être nés à Paris.

⁴⁸ « L'affaire du capitaine de nuit.. » op. cit.

⁴⁹ Bulletin de la Société historique de Suresnes (sur Gallica, indexé par Geneanet), 1974, tome 7 n° 33, p. 114, notes 9 et 13 : 1790 sœur Madeleine Félicité Prépaud, 34 ans (D/XIX/7 dossier 101-103 ; chapelles particulières des demoiselles Prépaud à Suresnes.

⁵⁰ danidanielle, geneanet. Dépôt par Quesnoy du testament du 13 brumaire XIII (04/11/1804) : DQ8 ; relevé France généalogique.

⁵¹ État de nométage (noms et âges) des religieux des abbayes cisterciennes en 1790, in Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, 1901 (sur Gallica, indexé par Geneanet), p. 278.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Annexe

Généalogie HERBERT et MARCENAY
acquéreurs en 1777 de l'habitation Montxavier ou La Montagne de Kourou

1 Claude Jacques HERBERT

bourgeois de Paris en 1740 ⁵² ; intéressé dans les fermes du roi ; fermier des carrosses et messageries de Bordeaux, Orléans et routes

o ca 1698 (48 ans le 10/04/1747 ⁵³

+ 1758

clôture d'inventaire 27/10/1758 AN Y5327 (ouvert le 08/03/1758, M^{es} Maréchal et de Savigny)

autres inventaires dans les maisons des différentes villes de la route, en juin 1758 à Etampes, Orléans, Tours, Amboise, Angoulême, Vendôme, Bourges, La Rochelle, Châteaudun, Loudun, Niort, Chartres, Château du Loir, Blaye, Thouars, Blois, Saumur, Montoire, Poitiers, Bordeaux, Châtellerauld (ordre chronologique et non géographique des inventaires)

x damoiselle Marie MOUTADE

+ ca 1777

d'où 5 filles (mineures dont 2 mariées en 1748 au décès de leur père ; 3 filles survivantes en 1777 au décès de leur mère) ⁵⁴

1.1 Marie HERBERT

émancipée par mariage ; curateur aux causes en 1758 Charles Pierre Doyen de Mondeville

o 08 b 12/05/1736 Tonnerre, Notre-Dame (Yonne, 89)

+ 28/04/1820 Fontainebleau (Seine et Marne, 77)

x 1754 Paris (séparation de biens), Michel François Claude Marie Edme de **MARCENAY**, receveur principal des aides à Nantes puis à Paris, fils de + Louis (o 1703 Tonnerre + 1752 Paris) et Anne BOUDREY (+ 1734 Nantes)

capitaine, aide-major d'infanterie, commandant les troupes du roi en **Guyane** depuis 1765 ou avant à Kourou puis Sinnamary puis de nouveau Kourou

o et b 17/04/1732 Nantes, Saint Nicolas

+ 02/09/1791 Cayenne, Saint Sauveur ⁵⁵ « *Messire Michel François Claude Marie Edme Marcenay, chevalier de l'ordre de Saint Louis, ancien commandant du quartier de Kourou, âgé d'environ 56 ans, époux de dame [en blanc]* »

inhumé en présence de 4 capitaines dont 2 chevaliers de Saint Louis

d'où au moins

1.1.1 Jean François Marie de MARCENAY de LA FEUILLÉE

capitaine au régiment de Bourgogne cavalerie à son mariage, chevalier de Saint Louis

o et b 19/02/1756 Nantes, Saint Nicolas

+ 26/08/1843 Saint Germain en Laye

Cm 24/05/1781 M^e Renaud, Paris

⁵² Registre de tutelles AN Y4579B, 24/09/1740.

⁵³ AN Z1o-186A témoin pour une dispense de consanguinité (famille CHOULX).

⁵⁴ Une grande partie des dates vient des généalogies sur geneanet (minven et edouardgsb)

⁵⁵ Décédé le 02/07/1792 à Cayenne d'après un acte de notoriété du 1er jour complémentaire II (17/09/1794) à Paris (D/U/1 carton 4 : voir GHC 177, janvier 2005, p. 4408).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

x 29/05/1781 Tonnerre (89), Saint Pierre, Suzanne Adrienne GANDOUARD de MONTAURÉ, fille de François, ancien gendarme, et + Marie Françoise MOUCHOT de LA MOTTE ⁵⁶
o 08 b 12/05/1763 Tonnerre, Notre Dame
d'où postérité

1.2 Marguerite Madeleine HERBERT
émancipée par mariage

+ 1784/

x /1758 messire Joseph Philippe **de BREGET**, capitaine de dragons au régiment de Caraman, baron du Saint Empire

+ 1784 ⁵⁷ brigadier des armées du roi, premier lieutenant des gardes du corps de Monsieur frère du roi, chevalier de Saint Louis

inventaire après décès par Me Lefebvre (ET/XCI) à Paris, 15/09/1784 et à Grosbois 20/09/1784

d'où une seule fille

1.2.1 Marie de BREGET

o ca 1757(17 ans en 1774) ⁵⁸

+ /1784

x haut et puissant seigneur Jean Baptiste Angélique marquis de LA PORTE
d'où Marguerite Juliette et Alphonse Étienne de LA PORTE

1.3 Henriette HERBERT

mineure en 1758

+ 1758/1777

1.4 Marie Charlotte HERBERT

mineure en 1758

+ 1787/

x 1758/1774 Antoine Joseph **PICARD de LA COMBE** sieur de Vieille Église

+ 1774/1787

1.5 Marie Adélaïde HERBERT

mineure en 1758

+ 1758 (peu après son père)

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)

⁵⁶ GHC 1777, janvier 2005, p. 4408.

⁵⁷ 13/11/1784, registre de clôture d'inventaire AN Y5329.

⁵⁸ Registre des tutelles, avis des parents et amis, 08/03/1774 AN Y4987. Légataire universelle de sa grand-tante Sophie de Breget veuve de Vincent Marguerite Hotman (testament 08/07/1772).